

Atelier 1:

L'inclusion scolaire:

Exemple du modèle Canadien.



SOMMAIRE

- 1** Le modèle scolaire Canadien: son contexte.
- 2** L'enfant en situation de handicap et l'école canadienne.
- 3** Et en France?
Ce qui est transposable dans nos pratiques professionnelles.





1

Le modèle scolaire canadien:

Un contexte particulier.

Un contexte législatif:

- Un Ministère unique: un seul et même ministère pour un public âgé entre 3 et 21 ans: préscolaire, primaire secondaire, quelque soit leurs compétences et leurs besoins.

Il existe douze codes de difficulté, et ce, en fonction des incapacités de l'élève :

Code de difficulté 14 : Troubles graves de comportement ;

Code de difficulté 23 : Déficience intellectuelle profonde ;

Code de difficulté 24 : Déficience intellectuelle moyenne à sévère ;

Code de difficulté 32 : Déficience motrice légère ;

Code de difficulté 33 : Déficience organique ;

Code de difficulté 34 : Déficience langagière ;

Code de difficulté 35 : Déficience motrice grave ;

Code de difficulté 42 : Déficience visuelle ;

Code de difficulté 44 : Déficience auditive ;

Code de difficulté 50 : Troubles envahissants de développement ;

Code de difficulté 53 : Troubles relevant de la psychopathologie ;

Code de difficulté 99 : le code 99 est attribué de façon exceptionnelle à un élève lorsque certaines conditions sont présentes.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le document

L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou de difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ERDAA) à l'adresse :

www.education.gouv.qc.ca/ftesadmin/site_web/documents/dpae/adaptation_serv_compl/13-7665.pdf



➤ Un système scolaire encadré par la LIP: La Loi sur l'Instruction Publique.

Celle-ci s'appuie sur 3 structures:

- Le Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Ecole: principalement via le Conseil d'Etablissement qui définit le projet éducatif de l'école, les orientations choisies, et qui est également un lieu d'échanges et de communication entre parents, et enseignants.
- La Commission Scolaire: elle regroupe des écoles publiques, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation aux adultes. Elle a la responsabilité de répartir les ressources matérielles, humaines et financières sur son territoire.



Chaque commission scolaire doit adopter une **politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.**

Doit prévoir les modalités :

- D'évaluation des besoins et des capacités des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage avec la participation des parents et de l'élève.
- D'intégration de ces élèves dans les classes ordinaires et dans les activités de l'école.
- De regroupement de ces élèves dans des classes ou des écoles spéciales.
- D'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention.



Définition de la personne handicapée :

La loi sur l'intégration des personnes handicapées définit la personne handicapée comme étant :

"Toute personne ayant un déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes."



Droits de l'enfant en matière scolaire:

"Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite."

Tout enfant a droit, selon la LIP:

- ↪ à l'éducation préscolaire dès l'âge de 4 ans, aux services de l'enseignement primaire et aux services de l'enseignement secondaire jusqu'à l'âge de 21 ans, s'il est reconnu comme faisant partie de la catégorie «élève handicapé».
- ↪ aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers offerts par la commission scolaire.
- ↪ de participer à l'élaboration de son plan d'intervention, s'il en est capable.
- ↪ que toute décision le concernant soit prise dans son meilleur intérêt.



Définition de l'Intégration scolaire :

Intégration physique et sociale de cet élève dans une classe ordinaire au sein d'une école de son quartier.





2 L'enfant en situation de handicap et l'école canadienne.



Différents niveaux d'inclusion scolaire:

1. Classe Ordinaire.
2. Intégration en classe ordinaire.
3. Classe spéciale dans une école ordinaire.
4. Ecole spécialisée.



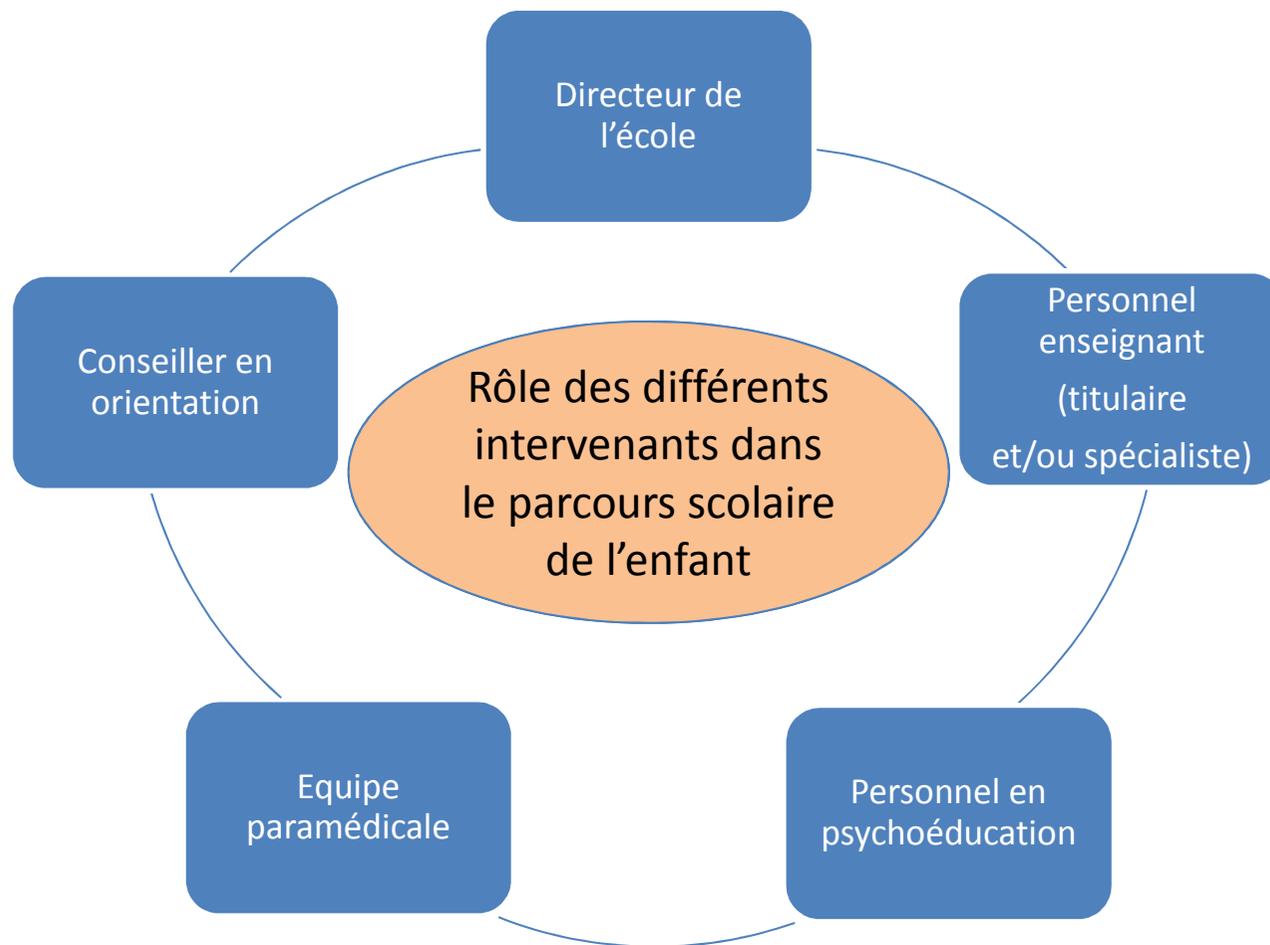
Le plan d'intervention :

Sert à :

- Définir les forces et les besoins de l'élève ainsi que de décrire les moyens mis en place.
- Guider les interventions auprès de l'élève, outil de référence pour les parents ainsi que pour le personnel enseignant et le personnel professionnel de l'école.

→ Équivalent de nos projets individuels.







Et en France?

Ce qui est transposable dans nos pratiques professionnelles.

Le cadre légal le permet-il?

- secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées,
- un réseau de hauts fonctionnaires placés au sein de chaque ministère ou de chaque secrétariat d'État et chargés du handicap et de l'inclusion

**Volonté de sortir du
fonctionnement en « silo »**

Handicap : une priorité du quinquennat

publié le : 26.06.17



Le 7 juin, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, a présenté une communication intitulée « Handicap : une priorité du quinquennat » en Conseil des ministres.



Dans cette rubrique

"Le Handicap, priorité du quinquennat" en FALC



Taper ici pour rechercher

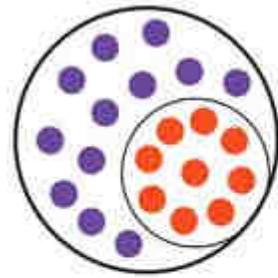


Les mesures prises

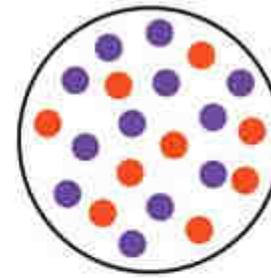
- **Des moyens humains:** La loi de finance pour 2018 prévoit la création de 10 900 ETP (équivalent temps plein) d'AESH et 30 000 Parcours emploi compétence pour cette rentrée.
- **Professionnalisation des AVS:** AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) , formation de niveau 5
- **La formation des enseignants:** La sensibilisation des futurs enseignants dans le cadre de leur formation initiale est déjà présente. Il s'agit de dépasser maintenant cette sensibilisation pour basculer vers une formation plus complète en matière d'école
- **Un accompagnement des enseignants:** Une plateforme ressources pour faciliter la mise en place des adaptations pédagogiques est en cours de développement. Elle prévoit la mobilisation de personnels ressources autant que nécessaire.



Passer d'un modèle d'intégration au développement de l'école inclusive



INTÉGRATION



INCLUSION

C'est l'environnement qui doit s'adapter à l'enfant à besoins particuliers, et non l'inverse....

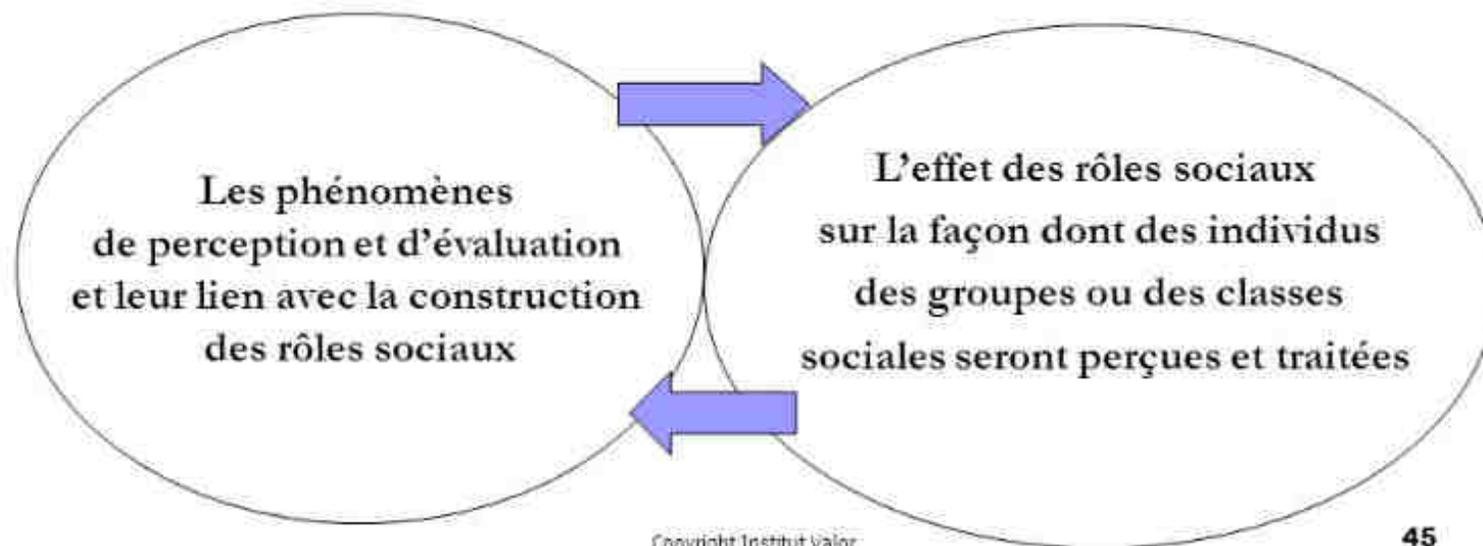
Les concepts sur lesquels s'appuyer

La Valorisation des Rôles sociaux

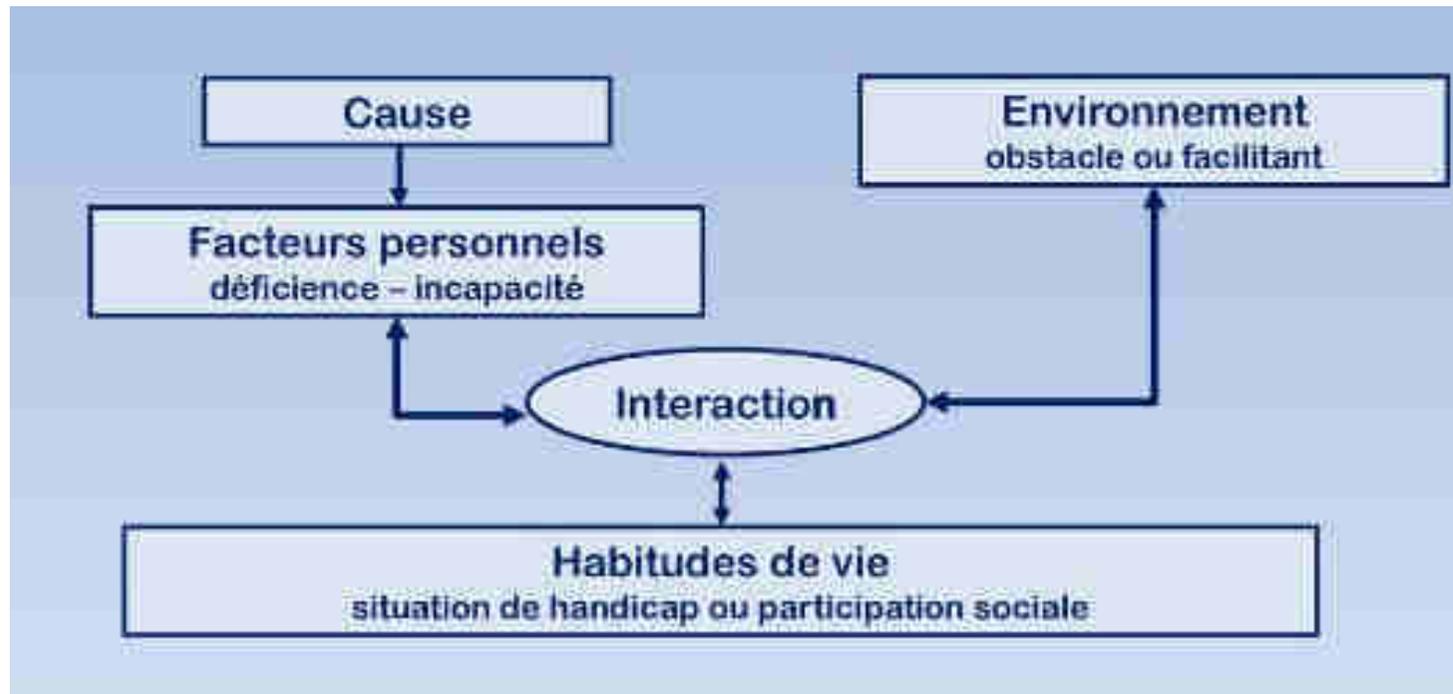
- Les personnes qui sont perçues positivement par leur entourage, par leur collectivité, par leur société ont plus de chances d'avoir des occasions d'apprentissages et de réalisation de soi, des relations interpersonnelles variées, des possibilités de participer à la vie de leur collectivité, de vivre leur citoyenneté et de s'approprier des rôles sociaux valorisants.
- La VRS utilise trois moyens :
 - La valorisation de la personne elle-même
 - La valorisation de son environnement
 - La valorisation de son rôle social
- La VRS s'intéresse en particulier à l'interaction de trois phénomènes psychosociaux :
- les dynamiques liées à la perception des personnes qui sont à risque de dévalorisation sociale,
- comment ces perceptions influencent leur intégration sociale et leur fonctionnement dans la vie courante,
- comment l'inclusion et la participation sociale de ces personnes modifient les normes sociales.



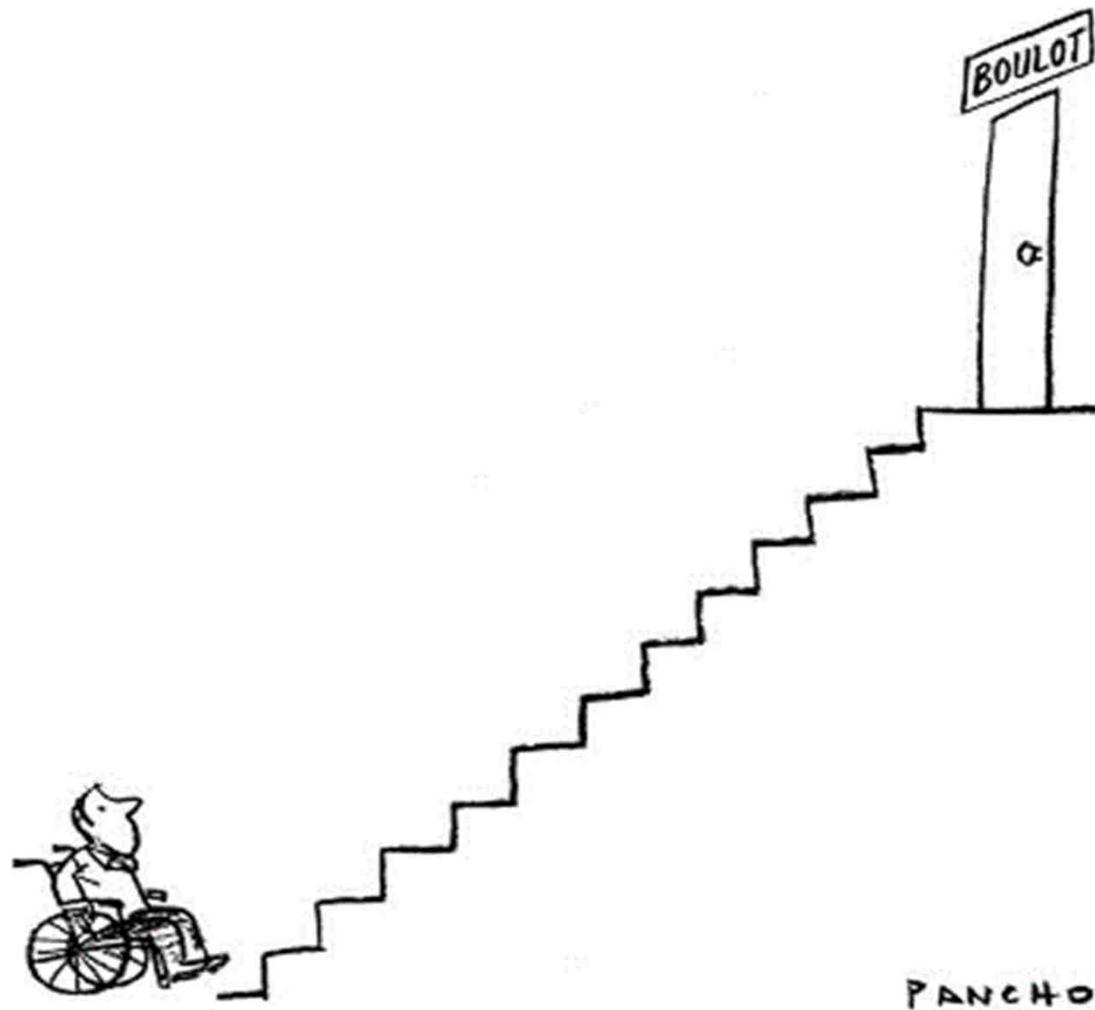
La valorisation des rôles sociaux est un ensemble de connaissances qui explique deux types de phénomènes reliés.



Le Processus de Production du Handicap



- Le PPH est donc un modèle positif qui ne place pas la responsabilité du handicap sur la personne.



La différenciation pédagogique

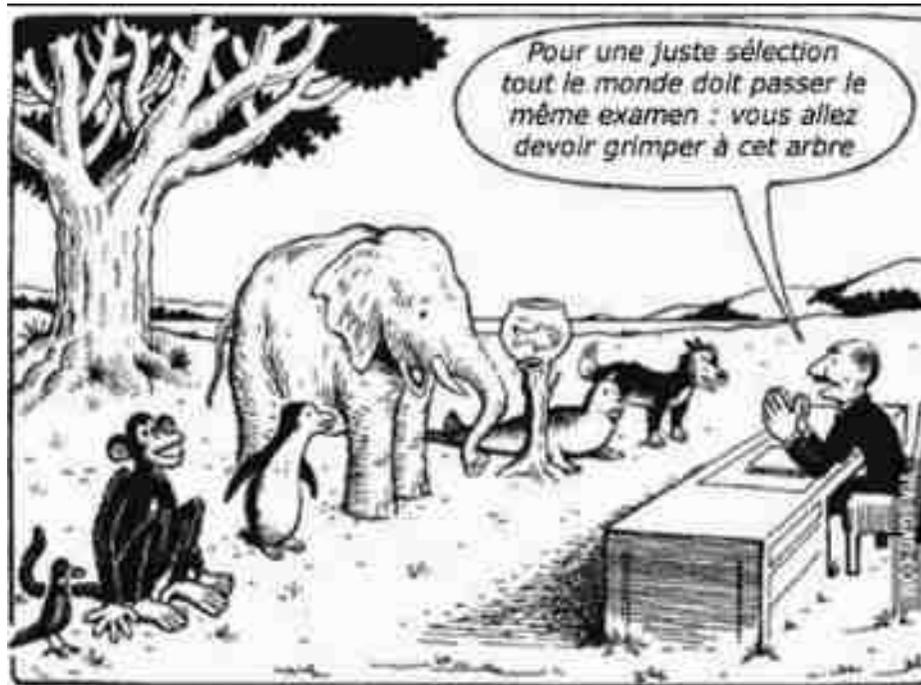


La différenciation pédagogique: pourquoi? Pour qui?

Pour répondre à l'hétérogénéité de la classe afin d'amener chaque élève le plus loin possible sur le plan de ses apprentissages en tenant compte de son potentiel.

- Pour les élèves ayant différentes façons d'apprendre
- Pour les élèves doués
- Pour des élèves ayant différents rythmes de travail
- Et bien évidemment pour les élèves ayant des besoins particuliers





Notre système éducatif

"Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson par sa capacité à grimper aux arbres, il passera sa vie entière persuadé qu'il est totalement stupide."

- Albert Einstein

Conséquences sur l'inclusion scolaire:

- principe de base: chacun peut apprendre comme il est; il faut adapter l'environnement à la personne et non pas l'inverse.
- sortir des systèmes construits et rigides pour adapter l'environnement et les manières de faire... aux besoins de chacun.
- S'ouvrir au maximum, questionner les missions de chacun.



Les mentalités



Merci de votre
attention!

- Antoine DEBOUVRY, Educateur de Jeunes Enfants (adebouvry@gapas.org)
- Sophie MARCHANDISE, Cadre de Direction

